

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7 ième étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>Bateau à coque rigide   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>K8C13-120365/A  | <b>Date</b><br>2013-01-11                    |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>K8C13-12-0365  |  |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$MTA-309-12237   |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>MTA-2-35198 (309)  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>       |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2013-01-29</b>  |  |
| <b>Time Zone</b><br>Fuseau horaire<br>Heure Normale du l'Est<br>HNE   |  |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>   |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Paradis, Mary  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>mta309 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(514) 496-3874 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(514) 496-3822 |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT<br>MICHEL ARSENEAU<br>BIENS, APPROV & GEST. ENVIR.<br>928 WELLINGTON<br>MONTREAL<br>Québec<br>H3C 1T6<br>Canada |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7 ième étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b>  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Accords
4. Avis de communication
5. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
5. Lois applicables
6. Durée du contrat

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestation relative au Code de conduite -Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin

3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Frais de transport
13. Instructions d'expédition - livraison

**Liste des annexes:**

Annexe 'A' - Besoins

Annexe 'B' - Fixation de prix

Annexe 'C' - Critères techniques obligatoires

Annexe 'D' - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire(document .pdf)

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Ce besoin est détaillé à l'Annexe 'A' - Besoin

### **3. Accords**

Ce besoin n'est pas assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **4. Avis de communication**

À titre de courtoisie, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser au préalable l'autorité contractante de leur intention de rendre public une annonce relative à l'attribution d'un contrat.

### **5. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées

---

d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T                      Condition du matériel                      2007-11-30

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **seven (7) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 4. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **7 jours civils** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

#### 5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de la **Province du Québec**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 6. Durée du contrat

##### 6.1 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale **avant le 31 mars , 2013.**

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

---

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement à l'Annexe 'B' - Fixation de prix. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recouvrements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

---

## Information substantielle

Les soumissionnaires doivent démontrer leur conformité aux sections suivantes de la demande de soumissions en fournissant de l'information substantielle complète et détaillée qui décrit la façon dont l'exigence est respectée et traitée. Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission technique, un document indiquant clairement à quel endroit se trouve l'information substantielle pour chacune des sections de l'Annexe 'A' - Besoins.

Note: Dans un souci d'uniformité et pour aider l'équipe chargée de l'évaluation de la soumission technique, les soumissionnaires pourraient utiliser les tableaux fournis à cet effet à l'**Annexe 'C' - Critères d'évaluation obligatoires**.

## Section II : Soumission financière

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement (Voir Clause 6 de la Partie 6)-Clauses du contrat subséquent). Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

### 1.2 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes à l'Annexe 'B' - Fixation de prix, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (*Environment Canada (EC), 928 rue Wellington, Montreal, Qc*), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Les frais de transport, à destination au site d' *EC* doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

## Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 1.1 Évaluation technique

1.1.1. Conformité à tous les critères techniques obligatoires qui sont stipulés à l'Annexe 'C'.

### 1.2 Évaluation financière

#### 1.2.1 Critères financiers obligatoires

- a. Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- b. Prix fermes doivent être fournis pour tous les articles figurant à l'Annexe 'B' - Fixation de prix;

#### Clauses du guide des CUA

|        |                    |            |
|--------|--------------------|------------|
| A0220T | Évaluation du prix | 2007-05-25 |
| A0222T | Évaluation du prix | 2010-01-11 |

#### 1.3.1 Evaluation du prix

Les prix figurant à l'Annexe 'B' - Fixation de prix seront évalués comme suit:

A= Represent le total des prix fermes pour les articles 1+2+3+4+5

B= Represent le total de taux horaire ferme (incluant frais généraux et profit) x \* 30 heures personnes

\* (Note: Le nombre estimatif d'heures- personnes est utilisé pour fin évaluation de prix seulement)

Total des prix fermes (A) + Total de taux horaire ferme(B) = Prix total du contrat (tps/tvh en sus)

## 2. Méthode de sélection

### 2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

- a. Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

- b. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Note: Le prix évalué le plus bas sera le prix total des articles A et B figurant à l'Annexe 'B' - Fixation de prix.

### 3. Exigences relatives à la sécurité

Aucune enquête de sécurité n'est exigée pour cette demande.

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1. Attestation relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1. Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire- PWGSC -TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste

---

susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

## 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Programme de contrats fédéraux - plus de 25,000\$ et moins de 200,000\$ (incluant toutes les taxes applicables).

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions.

Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a)  n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b)  n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c)  est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12

semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

- d) ( ) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

## 2.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens et aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que les produits et services offerts sont des produits canadiens et des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avant l'octroi du contrat aura pour conséquence que les produits et services offerts seront traités comme des produits non-canadiens et des services non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens et des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 5 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

### 2.2.1 Clauses du guide des CCUA

A3050T Définition du contenu canadien 2010-01-11

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annex 'A' - Besoins.

## 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

2010A (2012/11/19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 4. Durée du contrat

### 4.1 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale **avant le 31 mars 2013.**

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Mary Paradis  
Titre : Agent contractuelle  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Région du Québec  
Adresse : 800 rue de la Gauchetière, ouest  
Montréal, Qc  
Téléphone : 514-496-3874  
Télécopieur : 514-496-3822  
Courriel : mary.paradis@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 5.3 Contact chez le client :

*(À être complété par le Canada lors de l'adjudication)*

Pour toute information relative à la facturation et/ ou aux paiements:

Ministère-client: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

No. de téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

No. de télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés à l'Annexe 'B' - Fixation de prix , selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA

|        |                |            |
|--------|----------------|------------|
| C6000C | Limite de prix | 2011-05-16 |
|--------|----------------|------------|

## 6.3 Modalité de paiement

Clause du guide des CCUA

|        |                 |            |
|--------|-----------------|------------|
| H1000C | Paiement unique | 2008-05-12 |
|--------|-----------------|------------|

## 6.4 Clauses du guide des CCUA

|        |  |            |
|--------|--|------------|
| C2000C | Taxes - entrepreneur établi à l'étranger | 2007-11-30 |
|--------|--|------------|

|        |  |            |
|--------|--|------------|
| C2605C | Droits de douane et taxes de vente du Canada -<br>entrepreneur établi à l'étranger | 2008-05-12 |
|--------|--|------------|

|        |                                     |            |
|--------|-------------------------------------|------------|
| C2608C | Documentation des douanes canadiens | 2010-08-16 |
|--------|-------------------------------------|------------|

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 8.1 Clauses du guide des CCUA

A3060C                      Attestation du contenu canadien                      2008-05-12

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*sera indiqué au contrat*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les Conditions générales 2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe 'A': Besoins;
- d) Annexe 'B': Fixation de prix;
- e) Annexe 'C': Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, modifié le \_\_\_\_\_.

## 11. Clause du guide des CCUA

|        |  |            |
|--------|--|------------|
| B7500C | Marchandises excédentaires                       | 2006-06-16 |
| G1005C | Assurances                                       | 2008-05-12 |
| A2000C | Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) | 2006-06-16 |
| A2001C | Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) | 2006-06-16 |

---

## 12. Frais de transport

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance via \_\_\_\_\_ (*insérer le mode de transport*) y compris tous les frais de livraison au (***Environment Canada, 928 rue Wellington, Montreal, Qc***). Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

## 13. Instructions d'expédition - livraison

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

- A. Rendu droits acquittés (***Environment Canada, 928 rue Wellington, Montreal, Qc***).  
Selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

---

## **ANNEXE « A »**

### **BESOINS**

## **ACHAT ET LIVRAISON D'UN BATEAU À COQUE RIGIDE ET FAIBLE TIRANT D'EAU DE 5,5 À 6,5 MÈTRES DE LONG.**

### **INTRODUCTION**

Le laboratoire des essais environnementaux du Québec, service de terrain d'Environnement Canada (EC), Région du Québec, désire faire l'achat d'un bateau à coque rigide de 5,5 à 6,5 mètres de longueur à faible tirant d'eau.

### **RÔLE, FONCTIONS ET UTILISATION**

La mission principale de l'embarcation sera de permettre différents travaux sur le fleuve St-Laurent et ce, autant en eau profonde que peu profonde.

De manière plus large, l'embarcation sera dédié à:

- Échantillonnages divers (eau, plantes, poissons)
- Transport de personnes
- Transport, déploiement, récupération, installation ou inspection d'équipement.
- L'embarcation sera utilisé prioritairement dans la région du Québec, sur le Fleuve St-Laurent soit entre Cornwall, Québec et les tributaires du fleuves (petites rivières).

### **CRITÈRES OBLIGATOIRES**

Le modèle proposé doit répondre aux exigences de la norme de *Sécurité maritime TP-1332 (Norme de construction de petits bâtiments) de Transports Canada*, ainsi qu'à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, afin d'effectuer des échantillonnages d'eau, de poissons et de plantes sur le fleuve St-Laurent entre Cornwall et Québec et les tributaires du fleuves (petites rivières). Voir lien ci-dessous:

<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu.htm>

### **DESCRIPTION ET SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES**

#### **1. Caractéristiques physiques et capacités opérationnelles**

- 1.1 La coque rigide doit être en aluminium et renforcé de façon à permettre des échouages sur différents types de surface
- 1.2 Longueur totale entre 5,5 à 6,5 mètres.
- 1.3 Largeur totale maximum de 2,4 mètres.
- 1.4 Hauteur de franc-bord d' maximum de 0,7 mètres.
- 1.5 Déplacement inférieur à 15 Tonneaux (avec une charge normale).
- 1.6 Capacité total de 4 personnes et 150 Kg de matériel.
- 1.7 Tirant d'eau maximal (moteur hors-bord relevé) entre 0,30 et 0,35 mètre en condition de chargement normal\*.
- 1.8 Le poids total du bateau, de son équipement et de la remorque doit être inférieur à 4 000 kg.

1.9 Vitesse de croisière de 25 noeuds minimum par beau temps,(en condition de chargement normal\*).

1.10 Le poids total maximum du bateau doit être inférieur à 3 100 kg.

1.11 Autonomie minimum de 4 heures à 25 noeuds avec une réserve de carburant de 10 % (70 litres de capacité minimum).

\* Condition de chargement normal : Signifie un réservoir d'essence plein, quatre personnes à bord (325 Kg) et 150 Kg de matériel.

## 2. Console et aménagement

2.1 Siège: Le siège du capitaine doit être situé directement derrière le poste de pilotage situé le plus à l'arrière possible du bateau et à tribord.

La banquette pour 3 personnes sans accoudoirs, doit être conçus pour 3 personnes de 100 kg et fabriqués de matériaux de qualité marine et résister aux déchirures, aux perforations et à la détérioration occasionnée par l'exposition à l'environnement. Le recouvrement doit être d' tissu résistant aux rayons UV et de couleur grise ou noire.

2.2 Console: La console de l'opérateur doit être équipée d' système de direction hydraulique compatible avec le moteur, d' un volant robuste, d'un pare-brise ainsi que d'une glissière de sécurité. La console doit être installée à tribord et à l'arrière et être équipée de toutes les jauges recommandées par le fabricant du système de propulsion et spécifiées ci-dessous.

Toutes les jauges doivent être fournies par l'entrepreneur

- un tachymètre pour le moteur
- une jauge de carburant pour le réservoir
- un indicateur de charge des batteries
- un indicateur d'inclinaison et de redressement pour le moteur
- un compteur d'heures pour le moteur
- une commande pour les feux de navigation
- une alarme sonore ainsi qu'un témoin avertisseur doit être installé (en accord avec les recommandations du manufacturier) pour indiquer une température élevée du système de refroidissement et/ou une basse pression d' huile de lubrification.

Des boutons de fonction bien identifiés doivent être installés pour tout équipement.

## 3. Coque

- La coque doit être fabriquée avec des plaques d' aluminium d'alliage marin 5086 soudée de 4,8 mm d'épaisseur minimum pour le dessous de la coque et d'alliage marin 5086 soudée de 3,175 mm d'épaisseur pour les côtés.
- La coque doit être de la forme de « V » d'un minimum de 6° et sera renforci de façon à permettre des échouages sur différents types de surface.
- La coque doit être munie d'un tableau pour le moteur.

- 
- Toute la peinture doit être appliquée conformément aux recommandations du fabricant de peinture et en fonction des différents matériaux utilisés. Le demandeur fournira les couleurs au moment de la construction basé sur le plan d'arrangement général fourni par le constructeur.
  - Quatre (4) couches de peinture époxy interprotect ainsi que deux (2) couches de peinture antialissure pour aluminium devront être appliquée sous la ligne de l'eau du bateau.
  - La forme de la coque doit être selon un modèle éprouvé depuis au moins 2 ans.
  - Aucun prototype ne sera accepté.

#### 4. Pont

La surface du pont doit être recouverte d' fini antidérapant. La superficie du pont doit être de 3 à 4 mètres carrés.

##### 4.1 Compartiments

- Installer un compartiment en aluminium sûr, sécuritaire et accessible pour ranger l'ancre et le cordage dans la proue du bateau.
- Installer un compartiment en aluminium sûr, étanche, sécuritaire et accessible pour ranger du matériel personnel d'une grandeur de 0,08 m<sup>3</sup> (3 pi<sup>3</sup>) près de la console de pilotage.

##### 4.2 Taquets

- Des taquets doivent être installés sur les côtés du bateau à l'avant et à l'arrière ainsi qu'un autre à la proue.

##### 4.3 Mains courantes

- Une main courante doit être installée sur chacun des côtés de l'embarcation.

##### 4.4 Arceau de sécurité du moteur hors-bord

- Un arceau de sécurité renforcé en aluminium doit être installé pour protéger le moteur hors-bord de 90 hp.

##### 4.5 Équipement de remorquage

- Un anneau de remorquage doit être intégré à la proue afin de pouvoir remorquer le bateau à une vitesse de 5 noeuds en eau calme avec une charge normale, en assiette nulle, sans l'endommager. L'anneau de remorquage doit également convenir au transport par remorque.

##### 4.6 Rames

- L'embarcation doit être munie d' espace de rangement extérieur pour deux rames.  
L'entrepreneur doit fournir deux rames résistantes à l' de mer.

#### 5. Système électrique

- Le système électrique de 12 volts doit être alimenté par 2 batteries marines :
- Le système électrique 12 volts doit être accès facile, de type marin, totalement protégé d'un environnement salin et conforme aux normes de Transport Canada pour une embarcation de ce type. Tous les fils doivent être de type marin avec chaque brin étamé (Type ANCOR) approuvé UL 1426 et doivent être identifiés selon le plan électrique fourni par le constructeur. Le système doit être distribué

par un panneau muni de 12 disjoncteurs ou une combinaison de 2 tableaux totalisant 12 disjoncteurs. Tous les disjoncteurs doivent être clairement identifiés et installés près du poste de pilotage.

- Tous les équipements électriques doivent être installés selon les spécifications des fabricants. Tous les équipements électriques et électroniques doivent pouvoir fonctionner simultanément sans causer de surcharge ou d'interférence entre eux.
- Les câbles et les conducteurs doivent être fixés et localisés dans des conduits suffisamment grands pour pouvoir passer d'autres fils sans obstruction. Les fils en dehors des conduits doivent être fixés par des colliers ou des sangles au moins tous les 18 pouces à l'horizontal et tous les 14 pouces à la verticale.

#### 5.1 Batteries

- Le bateau doit être équipé d'un système de 2 batteries à cycle profond avec commutateur et branché conformément aux spécifications techniques du fabricant du moteur.
- Les batteries doivent être de qualité marine, comprendre des caissons et des bacs couverts, des câbles et des bornes de batterie et être capables de fournir un minimum de 650 amp en décharge complète.
- Toutes les batteries doivent avoir un minimum de 650 ampères de démarrage à froid.
- Les batteries doivent être contenues à l'intérieur de contenants étanches individuels et l'espace des batteries doit être ventilé naturellement.

#### 5.2 Prise de 12 volts

- Deux prises électriques de 12 volts de type allume-cigarette étanche doivent être installées sur la console et reliées à l'une des batteries.

### 6. Équipements électroniques et de navigation

L'entrepreneur doit fournir et installer selon les exigences du fabricant, mettre en opération et faire certifier le bon fonctionnement des équipements électroniques et de navigation suivants :

- Compas magnétique fixé à une surface de 3 à 5 pouces de diamètre avec éclairage intégré.
- Radio VHF 300i AIS avec combiné haut-parleur/corne de brume de marque Garmin avec antenne.
- Carte électronique et sondeur sur écran GPSMAP 720S de marque Garmin avec les cartes BlueChart G2 du fleuve St-Laurent entre Kingston et l'île d'Orléans incluant la rivière Richelieu et Outaouais.
- Les instruments électroniques et de navigation devront être interfacés entre eux.

### 7. Pompage et drainage

**Le bateau doit comprendre les éléments suivants :**

Une pompe de cale électrique 12 Volts (débit de 3000 gal/h minimum) doit être montée dans le ou les compartiments étanches, ainsi qu'une pompe de cale manuelle à membrane, munie d'une crépine. La pompe de cale sera montée de façon à aspirer à partir du point le plus bas de la coque. Des tuyaux doivent permettre de déverser l'eau directement à l'extérieur du bateau. Une commande automatique doit déclencher la pompe électrique dès qu'il y a de l'eau dans la cale.

Un sélecteur de commande doit être posé sur la console de l'opérateur et permettre de choisir les réglages suivants : « Marche », « Arrêt » et « Automatique ». Un voyant sur la console doit indiquer que la pompe marche. Un système d'avertisseur sonore de haut niveau d'eau de cale doit être installé.

Purge de coque — Un bouchon non corrosif doit être monté au point le plus bas de la coque pour permettre de vider la coque lorsque l'embarcation est hors de l'eau.

## 8. Couleurs

- La coque, les ponts devront être de couleur vert, bleu ou gris.
- L'application de la peinture doit être faite au fusil avec un apprêt spécial pour aluminium. La localisation, les couleurs et les détails seront fournis par le représentant d'Environment Canada.

## 9. Équipement de secours d'urgence

Le bateau doit comprendre les éléments suivants :

- Les articles suivants doivent être fournis, avec les accessoires nécessaires pour l'entreposage et les fixations (selon l'article).
- Toutes les fixations fournies par l'entrepreneur doivent être robustes, en acier résistant à la corrosion. Tous les articles doivent être facilement accessibles (les trousse de réparation doivent être entreposés dans un compartiment de rangement).

L'entrepreneur doit fournir les articles d'urgences suivants et approuvés par Transport Canada et en munir le bateau :

- Une lampe de poche étanche avec un ensemble de piles de rechange.
- Deux (2) rames résistantes à l'eau de mer en bois
- Une pompe de cale manuelle.
- Un extincteur (classe **IOBC**, type naval)
- Une ancre (de modèle Fortress FX16 ou l'équivalent) avec un cordage de 15 mètres de long et de 12 mm de diamètres et une chaîne galvanisée de 8 mètres de long et de 25 mm de diamètre.
- Quatre (4) amarres de 4 mètres.
- Une trousse de premiers soins conforme au type A du *Code Canadien du travail*.
- Une ligne de sauvetage flottante de 20 mm et d'au moins 15 mètres de long.
- Un réflecteur radar approuvé par Transports Canada (Echomaster Davis).
- Six (6) signaux de détresse pyrotechniques approuvés, dont au moins trois de type A, B ou C.
- Feux de navigation conforme au règlement sur les abordages.
- Une échelle de secours.
- Une gaffe extensible de 12 pieds.
- Klaxon à air comprimé.

## 10. Propulsion

Le bateau doit être muni d'un moteur hors-bord Evinrude E-tec E90DPL ou E90DSL de 90 chevaux-vapeur devant être installé par l'entrepreneur conformément aux spécifications du fabricant. Après les essais en mer, l'entrepreneur doit fournir et installer l'ensemble d'hélices le plus approprié pour le bateau proposé.

L'entrepreneur doit fournir et installer la boîte de vitesses et les commandes d'acheminement du gaz conformément aux spécifications du fabricant du moteur. L'entrepreneur doit se procurer tous les câbles de commande du moteur et les faisceaux de fils électriques auprès du fabricant du moteur.

L'installation du moteur, des commandes, des systèmes de lubrification et d'alimentation en carburant, des manomètres, des branchements à la batterie, etc. doit être vérifiée par un représentant autorisé du fabricant du moteur.

L'entrepreneur doit respecter les procédures de rodage du moteur précisées par le fabricant.

### **11. Système d'en carburant**

Les systèmes d'alimentation en carburant doivent être conformes aux normes de construction de petits bateaux (TP 1332).

Les systèmes devront comprendre les éléments suivants:

- Un réservoir fixe d'une capacité de 80 litres.
- Tous les robinets à essence doivent être identifiés et facilement accessibles.
- Tous les tuyaux de refoulement de combustible doivent être d'un diamètre minimum de 3/8 de pouce et être approuvés.
- Le système d'alimentation en carburant doit être équipé d'un système de filtration (pour séparer l'eau et les contaminants) facilement accessible pour l'entretien et muni de cartouches de 2 microns et 10 microns certifiés.
- Robinetterie et fixation du système de carburant en bronze ou acier inoxydable.
- Muni d'une valve anti-siphon.
- Muni valve de coupure d'alimentation.
- Réservoir composé en plastique selon les normes en vigueur.

### **12. Remorque**

L'entrepreneur doit fournir la remorque, compatible avec l'embarcatin, à 1 essieu et toutes les pièces nécessaires pour la fixer au bateau, d'une boule d'attelage de 2 pouces, de connexions électriques et de feux de signalisation, de type DEL, conformes aux normes de sécurité routière doit être fournies.

La remorque doit comprendre une roue de secours fixée à la remorque ainsi qu'une roue jockey.

## **EXIGENCES DE CONSTRUCTION**

### **Généralités :**

Sauf indication contraire, toutes les composantes, l'équipement et le matériel doivent être fournis par l'entrepreneur.

### **Résistance structurale :**

Tous les composants structurels et les composantes connexes (coque, pont, console, sièges, etc.) doivent être assez résistants pour supporter des chocs latéraux et verticaux associés aux conditions d'utilisation.

### **Mise à l'eau:**

---

L'embarcation doit pouvoir être mise à l'eau, récupérée et transportée avec des remorques et posséder des points d'attache afin de sécuriser l'embarcation sur sa remorque.

**L'embarcation doit être construite conformément aux normes de construction suivantes:**

- Règlement de la sécurité maritime de Transport Canada TP 1332 Normes de construction des petits bâtiments.
- Règlement de la sécurité maritime de Transport Canada TP 127 Normes d'électricité régissant les navires.
- Règlement sur les petits bâtiments.
- Pour les composantes en aluminium, toutes les soudures devront répondre aux exigences de la norme standard CSA W47.2-M « Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium » et devront être exécuté par du personnel certifié par le Bureau canadien de soudage (CWB) selon la même norme. Également, toutes les soudures doivent se conformer à la norme W59.2 « Construction soudée en aluminium. ».

**Garantie :**

Une garantie totale, sur le bateau et la mécanique, minimum de 1 an entrant en vigueur à la date d'acceptation finale de l'embarcation, doit couvrir tous les défauts d'équipements, de matériel et de structure.

**Acceptation du bateau**

- Manuels: Le fournisseur doit fournir en français et en anglais un manuel détaillé de l'opérateur incluant les plans d'arrangements général, de forme, de structure, des systèmes électriques et d'alimentation d'essence, la nomenclature des pièces ainsi que des illustrations les localisant et tous les noms de manufacturier et les modèles des équipements installés sur le bateau. Requis pour fin acceptation.
- Le cahier des résultats des essais seront requis pour fin d'évaluation.
- L'embarcation doit être inspecté et approuvé par Transport Canada (TC) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour fin acceptation.
- La prise de possession de l'embarcation ne sera pas faite par Environment Canada tant qu'une attestation de conformité émise par le bureau de Sécurité des navires (TC) en certifie la conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'acceptation finale s'effectuera une fois que tous les essais en mer auront été effectués avec succès et que toutes les déficiences auront été réglées à la satisfaction de l'autorité technique d'Environnement Canada..

**Expédition et Livraison :**

Avant l'expédition, le bateau doit être placé sur une remorque fournie par le fournisseur. Le bateau doit être nettoyé, muni de la protection appropriée et recouvert conformément aux indications de la présente section. Les fonds de cales doivent être à sec et exempt d'huile et de débris et les réservoirs de carburant doivent être à sec. Les berceaux doivent être conçus de façon à empêcher tout mouvement ou détérioration du bateau et de l'équipement pendant l'expédition et l'entreposage. Tous les points de contact avec le

Solicitation No. - N° de l'invitation

K8C13-120365/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta309

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8C13-12-0365

File No. - N° du dossier

MTA-2-35198

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

bateau doivent être remboursés. Un emballage moulant doit être fourni pour protéger le bateau pendant l'expédition et l'entreposage.

L'embarcation doit être livrée à l'adresse suivante :

Environnement Canada / Entrepôt  
928, rue Wellington.  
Montréal, Qc.

**Service après vente:**

**Atelier de réparation**

Le service après-vente doit être effectué par un atelier de réparation autorisé par le manufacturier avec du personnel dédié au service après-vente qui sera en mesure de desservir la région du Québec dans les 48 heures suivant un appel de service.

**Formation du personnel**

L'atelier de réparation autorisé devra posséder du personnel formé par le manufacturier pour effectuer divers travaux d'entretien et de réparation sur le type d'embarcation proposé.

**Disponibilité de pièces**

L'atelier de réparation autorisé doit maintenir un minimum de pièces de rechange de base.

**Formation**

L'entrepreneur doit donner une formation sur l'électronique et l'électricité à bord du bateau en français **ou** en anglais, à au moins 3 employés d'Environnement Canada, au moment de la livraison ou à une date ultérieure, avant le 31 mars 2013. La formation aura lieu au Montréal, P.Quebec. L'adresse exacte sera divulgué à la passation du contrat.

**Réunion**

Au moment de l'attribution du contrat, Environnement Canada fixera un échéancier de rencontres avec l'entrepreneur afin de préciser les détails relatifs à l'aménagement du bateau.

**ANNEXE « B »  
FIXATION DE PRIX**

**PRIX**

**A. Prix fermes**

| Article no. | Quantité | Description   | Prix ferme  | Total    |
|-------------|----------|---|-------------|----------|
| 1           | 1        | Bateau à coque rigide et faible tirant d'eau 5,5 à 6,5 mètres de long. (Tel que détaillé à l'Annexe 'A' -Besoin             | _____\$/lot | _____ \$ |
| 2           | 1        | Moteur (Tel que détaillé à l'Annexe 'A' - Besoin , Section 10 Propulsion..  | _____\$/ch  | _____ \$ |
| 3           | 1        | Remorque (Tel que détaillé à l'Annexe 'A' - Besoin, Section 12.   | _____\$/ch  | _____ \$ |
| 4           | 1        | Formation (Tel que détaillé à l'Annexe 'A'-Besoin). (* SVP, donner des détails afin de justifier le prix pour la formation) | _____\$/lot | _____ \$ |
| 5           | 1        | Prix de transport (FAB destination)   | _____\$/lot | _____ \$ |
|             |          | Total prix ferme:<br>(1+2+3+4+5)  |             | _____ \$ |
|             |          |   |             |          |

\* Prix formation:

SVP, donner des détails afin de justifier le prix pour la formation:

---



---



---



---



---

**B) Base de paiement pour modifications au design:**

L'entrepreneur sera rémunéré comme suit pour les travaux imprévus ou changements au design autorisés par Environment Canada:

Taux horaire ferme incluant frais généraux et profit: \_\_\_\_\_ \$ /heure

### ANNEX « C » CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

#### Critères d'évaluation obligatoires

Pour être prises en considération, les propositions ne doivent omettre aucun des critères obligatoires et spécifications énumérés ci-bas. **À la date et l'heure de la fermeture de la soumission**, tous ces critères doivent être respectés et accompagnés de la documentation /information requis pour chaque article afin de faciliter l'évaluation technique. **EN L'ABSENCE DE CES RENSEIGNEMENTS, LA SOUMISSION SERA REJETÉE.**

#### Note:

Afin de se conformer à la présentation des critères d'évaluation, se référer à la Partie 3 - INSTRUCTIONS POUR PRÉPARATION DES SOUMISSIONS de la Demande de Proposition, Section 1 - Soumission technique.

|  |   |
|--|---|
| Spécifications techniques obligatoires   | Spécifier l'endroit dans la documentation de la soumission où sont démontrées les spécifications techniques obligatoires demandées pour tous les articles ci-bas confirmant que ces critères ont été respectés. |
| Achat et livraison d'un bateau à coque rigide et faible tirant d'eau de 5,5 à 6,5 mètres.  |   |
| Le soumissionnaire doit proposer un modèle d'embarcation éprouvé.  | Veuillez nous proposer un modèle d'embarcation éprouvé:<br>_____  |
| Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a construit des embarcations similaires au modèle proposé ou d'un modèle équivalent.<br><br>Aucun prototype ne sera accepté.<br><br>En guise de référence, le soumissionnaire doit fournir avec sa proposition le nom et l'adresse d'au moins <b>deux clients du secteur public ou privé</b> ayant acheté ce type d'embarcation dans <b>les cinq dernières années.</b> | <b>1.</b> Nom de l'organisation:<br>_____<br>Nom du représentant de l'organisation:<br>_____<br>Adresse: _____<br>No. de téléphone: _____<br><b>2.</b> Nom de l'organisation:<br>_____                          |

|  |  |
|--|--|
| <p>Note: La Couronne se réserve le droit de vérifier les références demandés.</p>  | <p>Nom du représentant de L'organisation: _____</p> <p>Adresse: _____</p> <p>No. De téléphone: _____</p>   |
| <p>Si le soumissionnaire n'est pas le fabricant, il doit être un agent autorisé du fabricant de l'embarcation dont il est question dans sa proposition. L'embarcation doit être de construction neuve (pas usagé).</p>   | <p>1. Nom de l'organisation: _____</p> <p>Nom du représentant de l'organisation: _____</p> <p>Adresse: _____</p> <p>No. de téléphone: _____</p>  |
| <p>L'embarcation doit être construite conformément aux normes de construction suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de la sécurité maritime de Transport Canada TP 1332 Normes de construction des petits bâtiments.</li> <li>• Règlement de la sécurité maritime de Transport Canada TP 127 Normes d'électricité régissant les navires.</li> <li>• Règlement sur les petits bâtiments</li> </ul> <p>• Pour les composantes en aluminium, toutes les soudures devront répondre aux exigences de la norme standard CSA W47.2-M « Certification des compagnies de soudage par fusion de l' aluminium » et devront être exécuté par du personnel certifié par le Bureau canadien de soudage (CWB) selon la même norme. Également, toutes les soudures doivent sur conformer à la norme W59.2 « Construction soudée en aluminium. ».</p> <p>Le fournisseur doit présenter une preuve de certification à la norme W47.2 du Bureau canadien de soudage(CWB).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les systèmes d'alimentation en carburant doivent être conformes aux normes de construction de petits bateaux (TP 1332) et ceux qui sont mentionné à l'Annexe 'A' - Besoins.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des preuve de certification à la date et l'heure de fermeture de la soumission.</li> <li>• Fournir des preuve de certification à la date et l'heure de fermeture de la soumission</li> <li>• Fournir le plan d'alimentation en carburant proposé à la date et l'heure de fermeture de la soumission.</li> </ul> |
| <p>Caractéristiques physiques et capacités opérationnelles :</p> <p>1.1 La coque rigide doit être en aluminium et renforci de façon à permettre des échouages sur différents types de surface.</p> <p>1.2 Longueur totale entre 5,5 à 6,5 mètres.</p> <p>1.3 Largeur totale maximum de 2,4 mètres</p> <p>1.4 Hauteur de franc-bord d'un maximum de 0,7 mètres.</p>   | <p>Veuillez fournir toutes les documentation techniques /information afin de prouver que ces criteres ont été respectés. Requis à la date et l'heure de fermeture de la soumission.</p>  |

1.5 Déplacement inférieur à 15 Tonneaux (avec une charge normale).

1.6 Capacité Total de 4 personnes et 150 Kg de matériel.

1.7 Tirant d'eau maximal (moteur hors-bord relevée) entre 0,30 et 0,35 mètre en condition de chargement normal\*.

1.8 Le poids total du bateau, de son équipement et de la remorque doit être inférieur à 4 000 kg.

1.9 Vitesse de croisière de 25 noeuds minimum par beau temps,(en condition de chargement normal\*).

1.10 Le poids total maximum du bateau doit être inférieur à 3 100 kg.

1.11 Autonomie minimum de 4 heures à 25 noeuds avec une réserve de carburant de 10 % ,(70 litres de capacité minimum).

\* Condition de chargement normal :Signifie un réservoir d'essence plein, quatre personnes à bord (325 Kg) et 150 Kg de matériel.

Système électrique:

Le système électrique de 12 volts doit être alimenté par 2 batteries marines :

Le système électrique 12 volts doit être accès facile, de type marin, totalement protégé d'environnement salin et conforme aux normes de Transport Canada pour une embarcation de ce type.

Tous les fils doivent être de type marin avec chaque brin étamé (Type ANCOR) approuvé UL 1426 et doivent être identifiés selon le plan électrique fourni par le constructeur.

Le système doit être distribué par un panneau muni de 12 disjoncteurs ou une combinaison de 2 tableaux totalisant 12 disjoncteurs. Tous les disjoncteurs doivent être clairement identifiés et installé près du poste de pilotage.

Tous les équipements électriques doivent être installés selon les spécifications des manufacturiers. Tous les équipements électriques et électroniques doivent pouvoir fonctionner simultanément sans causer de surcharge ou d'interférence entre eux.

Les câbles et les conducteurs doivent être fixés et localisés dans des conduits suffisamment grands pour pouvoir passer d'autres files sans obstruction. Les fils en dehors des conduits doivent être fixés par des colliers ou des sangles au moins tous les 18 pouces à l'horizontal et tous les 14 pouces à la verticale.

Batteries

Veillez fournir un plan unifilaire type normalement fourni avec embarcation de ce type. Il n'est pas nécessaire que ce plan reflète pour l'instant exactement ce qui est demandé dans le présent devis. Cette information est requise à la date et l'heure de fermeture de la soumission.

|   |  |
|---|--|
| <p>Le bateau doit être équipé d'un système de 2 batteries à cycle profond avec commutateur et branché conformément aux spécifications techniques du manufacturier du moteur.</p> <p>Les batteries doivent être de qualité marine, comprendre des caissons et des bacs couverts, des câbles et des bornes de batterie et être capables de fournir un minimum de 650 amp en décharge complète.</p> <p>Toutes les batteries doivent avoir un minimum de 650 ampères de démarrage à froid.</p> <p>Les batteries doivent être contenues à l'intérieur de contenants étanches individuels et l'espace des batteries doit être ventilé naturellement.</p> <p>Prise de 12 volts<br/>Deux prises électriques de 12 volts de type allume-cigarette étanche doivent être installées sur la console et reliées à l'une des batteries.</p> |  |
| <p>Manuels: Le soumissionnaire doit fournir en anglais et en français, un manuel détaillé de l'opérateur incluant les plans des systèmes électriques et d'alimentation d'essence, la nomenclature des pièces ainsi que des illustrations les localisant et tous les manuels du manufacturier des équipements installés sur le bateau.</p>   | <p>Veiller fournir les manuels à la date et l'heure de la fermeture de la soumission.</p>                |
| <p>Un exemplaire d'un cahier standard type des essais qui seront effectués sur l'embarcation proposée.</p>  | <p>Veiller fournir un exemplaire de ce cahier à la date et l'heure de la fermeture de la soumission.</p> |
| <p>Formation:<br/>L'entrepreneur doit donner une formation sur l'électronique et l'électricité à bord du bateau en français ou en anglais, à au moins 3 employés d'Environnement Canada au moment de la livraison ou à la date ultérieure avant le 31 mars 2013. La formation aura lieu à Montréal, Province du Québec.</p>   | <p>Veiller indiquer si ces critères sont respectés:<br/><br/>_____ OUI      _____ NON</p>                |

Solicitation No. - N° de l'invitation

**K8C13-120365/A**

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35198

Buyer ID - Id de l'acheteur

**mta309**

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**ANNEX « D »**  
**CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTANCE D'UN**  
**CASIER JUDICIAIRE**

( VOIR DOCUMENT .PDF CI-JOINT )



| FOR GOVERNMENT USE ONLY<br>POUR USAGE DU GOUVERNEMENT SEULEMENT                                     |  |
|---|--|
| Special Investigations Directorate File No.<br>N° de dossier de la Direction des enquêtes spéciales | Date Received (Y-A M D-J)<br>Date de réception |

## CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

**This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.**

**Le présent formulaire doit être rempli et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/ de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.**

|          |   |
|----------|---|
| <b>A</b> | <b>PRIVACY ACT STATEMENT<br/>ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b> |
|----------|---|

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du *Code criminel*, du paragraphe 42(1(c)) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des articles 7 et 21 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résilié, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

The personal information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'intégrité. Les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

|          |   |
|----------|---|
| <b>B</b> | <b>BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual<br/>RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu</b> |
|----------|---|

|   |  |
|---|--|
| Family Name (Last Name) - Nom (de famille)  | Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance |
| Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale)   |  |
| All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames)<br>Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets) |  |
| Gender - Sexe<br><input type="checkbox"/> Male / Masculin <input type="checkbox"/> Female / Féminin   | Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)        |

### Current Residential Information Information résidentielle actuelle

|                                  |                         |                             |  |
|----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--|
| Apartment No. - N° d'appartement | Street No. - N° civique | Street Name - Nom de la rue |  |
| City - Ville                     | Province                | Postal Code - Code postal   |  |

|          |   |
|----------|---|
| <b>C</b> | <b>CONSENT - Must be signed by the individual<br/>CONSENTEMENT - Doit être signé par l'individu</b> |
|----------|---|

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above *Privacy Act* statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| Signature                           |                  |
| Print Name - Nom en lettres moulées | Date (Y-A M D-J) |

|          |   |
|----------|---|
| <b>D</b> | <b>ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Government Use Only<br/>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - Pour usage interne du gouvernement seulement</b> |
|----------|---|

Requesting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction générale/Secteur/Direction/Division requérante

|   |   |
|---|---|
| Solicitation/Proposed Contract No. - N° de la demande de soumission/N° du contrat | Date of Request (Y-A M D-J)<br>Date de la demande |
|---|---|

|   |   |
|---|---|
| Requesting Contact Person - Personne-ressource requérante | Contact Person Tel. No. - N° de tél. de la personne-ressource |
|---|---|